

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **14 (1878)**

Heft 20

PDF erstellt am: **18.05.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

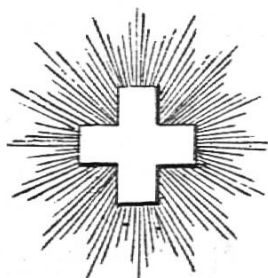
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

15 OCTOBRE 1878

XIV<sup>e</sup> Année.



N<sup>o</sup> 20.

# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

SOMMAIRE. — Le « Lehrer-Tag, » ou le Congrès de Zurich. (*Premier article.*) — Séance de la Société pédagogique vaudoise à Lausanne. — Correspondance neuchâtelaise. — Partie pratique. — Chronique scolaire. — Nominations.

---

## Le « Lehrer-Tag, » ou le Congrès de Zurich.

### PREMIER ARTICLE.

Le Congrès des instituteurs de la Suisse, ou, pour parler plus exactement, de la Suisse allemande, a tenu, comme on sait, ses assises dans la cité de la Limmat, les 8, 9, 10 septembre.

C'était beau, solennel, grandiose même. 15 à 1600, on a même dit 1700 instituteurs, y ont pendant deux jours vécu d'une vie commune, sérieuse, cordiale et féconde en résultats pour l'élucidation des idées qui ont cours dans le monde pédagogique.

Outre la grande question de l'art. 27, c'est-à-dire de la loi fédérale, visant à créer un système plus avancé de l'instruction populaire dans tous les cantons, il y avait sur le tapis plusieurs questions d'enseignement, de méthode d'une importance considérable pour l'instruction publique à ses divers degrés, l'Uni-

versité, le Gymnase, l'école secondaire, les écoles des filles et l'enseignement élémentaire.

Voici quelques détails.

Sous la présidence de M. le conseiller d'Etat et directeur de l'instruction publique, Zollinger, et sur les pas de M. Gustave Vogt, recteur de l'Université de Zurich, les professeurs universitaires se sont ingéniés à chercher les meilleurs moyens de populariser l'université, sans la faire déchoir de sa hauteur. Ils ont discuté entr'autres la question des conférences publiques, que les uns approuvent et recommandent fort, pendant que d'autres estiment que la science a plutôt à perdre qu'à gagner à cette popularisation, le but de l'Université étant essentiellement de préparer la jeunesse aux carrières scientifiques et libérales et à faire avancer la science qui n'est pas populaire de sa nature.

La section des professeurs de Gymnase, assemblée au local des artistes, appelé le *Künstlertgut*, sous la présidence de M. le professeur Hug, de Zurich, a traité d'abord la question de la formation des maîtres secondaires et la meilleure manière de préparer à cet enseignement, qui aujourd'hui, se fait ordinairement à l'Université, mais devrait se compléter dans des établissements pédagogiques spéciaux annexés à cette haute Ecole et à l'Ecole polytechnique.

Une Ecole normale serait jointe à l'une des Universités Suisses pour préparer à l'enseignement de la philologie et de l'histoire, une seconde école normale à l'école polytechnique pour les maîtres de sciences naturelles et de mathématiques. A cette Ecole seraient annexées des leçons pratiques faites au Gymnase et à l'école industrielle comme on le fait en certains endroits pour les élèves-maîtres de l'ordre primaire. Il y aurait en outre une chaire pour la théorie et l'histoire de la pédagogie à l'Université.

Tel est à peu près le sens des propositions de M. Hitzig, recteur du progymnase de Berthoud, dont l'opinion est partagée par la plupart des orateurs, qui estiment cette préparation absolument nécessaire en Suisse où l'on n'a rien fait jusqu'ici pour les maîtres secondaires.

La question n'étant pas suffisamment élucidée, on en renvoie, sur la proposition de M. Bourckhard, de Bâle, recteur du *Pædagogium* de Bâle, la discussion à la prochaine réunion de la société des professeurs ou maîtres de Gymnases.

Les professeurs de Gymnases se sont occupés ensuite de l'enseignement du dessin, sur lequel M. Schoop, maître secondaire à Zurich, a présenté un rapport tendant à l'introduction de cette

branche dans le programme des Gymnases, essentiellement pour y développer le sens du beau, la question de l'utilité n'entrant qu'en seconde ligne dans cet ordre d'études. On y ferait du dessin à main levée et du dessin linéaire. Cette opinion d'une introduction obligatoire du dessin a été fort combattue par M. Bourckhard et M. Kühne, recteur des Ecoles d'Einsiedlen. Au vote, on a exprimé le vœu que le dessin ne fut obligatoire que pour les classes inférieures du Gymnase et facultatif dans les classes supérieures.

L'enseignement du chant dans les Gymnases a fait également l'objet d'un exposé de M. K. Munzinger, maître de cet art à l'école cantonale de Berne. L'introduction du chant comme branche obligatoire dans toutes les classes du Gymnase, proposée par l'orateur, est admise en principe, avec dispense pour les élèves qui n'ont pas d'oreille ou de sens musical, dispense qui doit s'étendre aussi aux élèves dont la voix mue. Un recueil de chant, approprié aux Gymnases, rendrait d'excellents services.

Une section du Congrès avait été constituée pour étudier les questions d'éducation relatives aux jeune filles, sous la présidence de M. le recteur de l'école cantonale de Zurich, Zehnder. M. Widmann, directeur de l'Ecole des demoiselles de Berne, avait été chargé de traiter le sujet de : l'Enseignement de la littérature dans les classes supérieures de jeunes filles. Il concluait à donner à cet enseignement une tendance idéale faite pour satisfaire l'esprit et le cœur, en servant d'antidote au sentimentalisme et à l'exaltation et en fournissant à la jeune fille des lumières pour ses lectures futures. Cette tendance, selon d'autres orateurs, devrait être au contraire plutôt logique et affaire d'entendement; ce qui est l'objet d'une réfutation en règle de la part de M. le professeur Kinkel, dont le grand talent de poète et d'esthéticien prête de l'autorité à sa parole. M. Kinkel ne voit d'autre but à l'enseignement littéraire que le développement du sens du beau.

Et pourquoi pas le bon avec le beau comme dans Platon?

« Que le bon soit toujours camarade du beau, » a dit Lafontaine.

M. Weber, de Berne, ayant émis l'opinion que la jeune fille devait être élevée pour la société et initiée à la vie publique, M. Daguet, tout en admettant que le sexe féminin doit avoir des clartés de tout, estime que sortir tout à fait la femme de la famille, c'est non l'élever, la grandir, mais la diminuer, la dépouiller de ce qui fait sa grandeur, sa dignité et la constitue la reine du foyer domestique.

La section de l'enseignement primaire, naturellement la plus nombreuse de toutes, réunie dans la grande salle intérieure de la Tonhalle et qui contenait bien 1200 participants, était présidée par M. Næff, membre du conseil d'éducation de Zurich.

M. Wettstein, le savant géographe et l'habile directeur de l'école normale de Kussnacht, a traité la question de la connexion, des branches réales avec l'enseignement de la langue à l'école populaire. C'est l'intuition qui sert de trait d'union entre les deux parties de l'enseignement, comme l'avait déjà pressenti le grand pédagogue Comenius; l'observation est le grand facteur, la spontanéité le moyen, l'induction, la méthode, à l'aide des collections et des appareils. L'enseignement des branches réales doit se faire d'une façon concentrique, c'est-à-dire en partant des éléments dont on étend et élargit ensuite toujours le cadre.

L'opinion de M. Wettstein, étayée sur des arguments physiologiques assez minutieux, ne rencontre pas de contradicteurs. La publication de son travail par le *Beobachter*, de Winterthour, permettra l'appréciation exacte de ce Mémoire.

Nous revenons à la grande question de l'art. 27 que nous aborderons dans le prochain article. A. DAGUET.

---

### Séance de la Société pédagogique vaudoise à Lausanne.

La société pédagogique vaudoise, formant section de la Société romande a eu sa réunion annuelle le 27 septembre.

La séance s'était ouverte dans la grande salle ou *Aula* de l'Académie. Mais l'affluence était telle que la moitié des participants ne pouvaient trouver place dans l'enceinte. La séance dut être transportée dans le temple de St-Laurent.

M. Colomb, instituteur à Aigle, présidait l'assemblée, qui comptait au moins 600 personnes et dans le nombre beaucoup d'institutrices. Les Sociétés sœurs de Neuchâtel et Genève avaient envoyé leurs délégués, autorisés aussi par la Direction de l'Instruction publique de leurs cantons respectifs; M. Dusaud représentait Genève, MM. Gebhard, Inspecteur d'écoles, et Villommet, Neuchâtel, d'où était venu aussi pour la circonstance le Rédacteur en chef de l'*Educateur*.

La première question à l'ordre du jour était celle de l'Intuition sur laquelle M. Reitzel, notre honorable et zélé collaborateur, avait rédigé un rapport de longue haleine, substantiel pour le fond et clair pour la forme et qui a été écouté avec une attention sympathique.

Les conclusions de ce rapport ayant été publiées dans le n° 18

de l'*Educateur*, nous n'y revenons que pour dire qu'elles ont été adoptées à l'unanimité avec quelques légères modifications.

M<sup>me</sup> de Portugall, inspectrice des écoles enfantines du canton de Genève, succéda à M. Reitzel et fit un exposé aussi ingénieux qu'attrayant des méthodes en usage dans les écoles Frœbeliennes. Ce qui donnait un cachet d'actualité à cet aperçu ainsi qu'au travail de M. Reitzel, c'était la présence d'une exposition scolaire, organisée dans une des ailes du bâtiment de l'Académie, grâce à l'initiative et aux soins du même M. Reitzel, qui a eu l'heureuse idée de joindre ainsi l'exemple au précepte et de parler aux yeux en même temps qu'à l'esprit des amis de l'éducation publique.

M<sup>lle</sup> Caroline Progler, l'habile collaboratrice de M<sup>me</sup> Portugall, est venue ajouter quelques développements à ceux de son amie sur la méthode intuitive et a montré en *Coménius* le fameux pédagogue slave, l'initiateur de la méthode intuitive.

La question de l'enseignement de la langue maternelle ayant été abordé incidemment dans les thèses de M. Reitzel, (art. 11) M. Daguet en a pris occasion de faire ressortir l'importance d'une forme de rédaction plus soignée dans les travaux pédagogiques déjà assez arides de leur nature. Le temps, a-t-il dit, n'est pas encore bien éloigné où pédagogue et pédant étaient à peu près synonymes en France. L'orateur trouve aussi qu'en citant les écrivains étrangers qui s'occupent de pédagogie en ce moment, on oublie trop souvent que les belles choses qu'ils nous disent ont souvent été dites avant eux par nos propres éducateurs : Girard, François Naville, l'auteur du traité de l'éducation publique, Gauthey et M. de Guimps. Coménius, l'initiateur de la méthode intuitive, écrivait en latin et pour les savants ; les vrais, les grands popularisateurs restent donc Basedow et surtout notre Pestalozzi dans lequel l'Europe a raison de voir le vrai père de l'éducation populaire.

M. le pasteur Sylvius Chavannes réclame la parole pour adresser de vifs remerciements aux auteurs des deux mémoires lus à l'assemblée et demande qu'ils soient livrés à l'impression. Cette proposition est accueillie par les acclamations de l'auditoire unanime.

L'assemblée n'a pas entendu avec moins de faveur les observations de M. Trolliet, instituteur à Lausanne, tendant à prouver que les exigences du programme actuel et celles des examens annuels ne laissent pas l'instituteur libre de donner à l'enseignement intuitif et aux leçons de choses la place qu'il voudrait.

M. Vulliet, directeur de l'Ecole supérieure des filles a montré

comment l'emploi intelligent des collections scolaires pouvait faciliter l'enseignement, abrégé les heures d'école et permettre de tenir compte des exigences du développement physique, trop sacrifié jusqu'ici aux programmes d'études.

L'heure fixée pour le banquet qui devait suivre les travaux étant arrivée, le président dut lever la séance officielle. On n'avait pas prévu une pareille affluence. 250 instituteurs seulement trouvèrent place aux tables dressées à l'hôtel des Trois-Suisses. Ce second acte où les bonnes paroles et les chants patriotiques ne manquèrent pas, était honoré, comme le premier, de la présence de M. Boiceau, conseiller d'Etat, chef du département de l'instruction publique et de celle de M. L. Ruchonnet, son prédécesseur.

La réunion de Lausanne n'aura pas été sans résultat pour la propagation des idées saines en éducation et le progrès de l'instruction populaire dans la Suisse romande. A. DAGUET.

P.-S. On nous annonce, en confirmation de nos dernières lignes, que par décision du Département de l'instruction publique de Vaud, toutes les communes subventionnées pour les traitements de leurs régents (elles sont au nombre de 280) le seront aussi pour l'acquisition des collections d'enseignement. « C'est là, nous écrit-on » le résultat de la journée du 27 ».

---

## CORRESPONDANCE

Neuchâtel, le 20 septembre 1878.

Plusieurs questions intéressantes ont été traitées dans les deux dernières conférences de la section de Neuchâtel, en voici un compte-rendu succinct.

I. *Travaux de concours.* — Depuis plusieurs années la Société pédagogique neuchâteloise ouvre chaque année un concours sur des questions relatives à l'enseignement. Les mémoires sont remis à un jury qui fait rapport aux conférences générales et décerne les récompenses aux meilleurs travaux; récompenses bien modestes, puisque le 1<sup>er</sup> prix n'a jamais reçu, jusqu'à maintenant, plus de 50 francs et quelquefois moins. A l'origine, ces concours trouvèrent grande faveur parmi les instituteurs. Des travaux nombreux, dont plusieurs se distinguaient par un certain mérite littéraire, scientifique ou artistique, témoignèrent du zèle et des talents divers des membres du corps enseignant neuchâtelois. Dès lors ce zèle s'est un peu refroidi, et depuis deux ou trois ans, le jury n'a plus à examiner qu'un ou deux travaux parmi lesquels il s'en est trouvé, sans doute, d'estimables par les nombreuses recherches qu'ils ont coûtées. Néanmoins le jury, à diverses reprises, a jeté le cri d'alarme, et aujourd'hui nous avons à examiner les causes de cette pénurie et à nous prononcer sur les propositions du Comité contral, lequel suggère l'idée de rendre ces concours bisannuels afin de laisser aux concurrents le temps nécessaire pour préparer leurs mémoires et

répondre d'une manière aussi complète que possible aux questions mises à l'étude.

Il serait trop long de discuter ici les différentes causes qui ont amené le résultat que nous constatons. Elles sont nombreuses ; mais il en est une qu'on n'a peut-être pas assez mise en relief et qui est de nature à atténuer le reproche d'indifférence qu'on aurait pu nous adresser. — Depuis quelques années notre canton travaille à une réorganisation de tout le système scolaire. Des questions de la plus haute importance ont été soumises à l'étude du corps enseignant. Ces questions ont soulevé des discussions approfondies et ont fait l'objet de rapports plus ou moins étendus. Il est évident que les rapporteurs ont dû y consacrer la plus grande partie de leurs loisirs et n'ont pu, par conséquent, entreprendre un travail sérieux, digne d'être soumis au jury. Maintenant que ces préoccupations sont loin de nous et qu'une période de calme commence, espérons que les beaux jours des concours pédagogiques luiront de nouveau, que tous, en général, et nos jeunes collègues en particulier, donneront la preuve que le travail, sous cette forme comme sous d'autres, est toujours en honneur parmi nous !

II. *Rapport de M. Fallet « sur la vieille et difficile question de l'enseignement de l'orthographe. »*

Ce rapport se termine par les conclusions suivantes :

1<sup>o</sup> L'enseignement de l'orthographe doit, à cause de son importance, être maintenu comme branche de premier ordre à l'école primaire.

2<sup>o</sup> Pour former l'orthographe des élèves, l'étude du vocabulaire, les dictées et les copies sont les meilleurs procédés à mettre en usage.

3<sup>o</sup> L'enseignement de la lecture sera donné de préférence d'après la méthode Régimbeau. Dans le degré supérieur de l'école primaire, les lectures raisonnées devront être fréquentes.

4<sup>o</sup> Pour l'enseignement de la grammaire, on suivra la méthode inventive ou socratique.

5<sup>o</sup> L'analyse sera aussi simple que possible et l'on fera marcher de front l'analyse logique et l'analyse grammaticale.

III. *Travaux.* — 1<sup>o</sup> Leçon de M. le professeur Isely, père, sur les *sections coniques*.

2<sup>o</sup> Examen de la brochure de M. Roger de Guimps, intitulée : « Urgence d'une réforme à l'école primaire », par M. A. Soguel.

3<sup>o</sup> « Influence des littératures grecque et latine sur le développement de la langue française. » Travail d'un anonyme, communiqué par M. A. Bonjour.

4<sup>o</sup> « Transformation des anciennes mesures fédérales en mesures métriques sans le secours de la méthode à l'unité », par M. Chevallier.

5<sup>o</sup> « Théorie des progressions arithmétiques et géométriques », par M. Perret.

6<sup>o</sup> « Invasion en Europe, dès janvier 1873, d'un nouveau champignon s'attaquant aux mauves. Communication au sujet des dernières études sur le phylloxera et « l'écrivain », deux terribles ennemis de nos vignobles », par M. Tripet.

Numa GIRARD, instituteur.

OBSERVATION. — Par le résumé qu'on vient de lire et que M. Girard

a bien voulu rédiger à notre demande, on voit quelle grande activité règne dans la section de Neuchâtel ! Les autres cercles ont sans doute aussi des conférences ; mais personne ne prend la peine de nous en instruire, malgré le désir que nous en avons témoigné à plusieurs reprises et à plusieurs membres du corps enseignant.

Parmi les mémoires présentés à la conférence de Neuchâtel, il en est un dont la publication dans l'*Educateur* est désiré par tous ceux qui en ont entendu la lecture et par les instituteurs plus nombreux encore qui n'en ont, comme nous, connaissance que par ouï-dire, c'est l'examen de la brochure de M. de Guimps, par M. Soguel. Nous sommes prêts à faire droit à ce vœu, si l'auteur veut bien s'y prêter.

A propos de grammaire, on a indiqué la Méthode inventive ou socratique comme la plus appropriée à cet enseignement. C'est à tort qu'on identifierait complètement la méthode inventive et le procédé socratique. Socrate se servait de l'interrogation ; la Méthode inventive n'est pas nécessairement interrogative et peut être employée par écrit comme le fait la grammaire de Larousse. Il y a plus. Socrate tirait les réponses à ses questions, disposées et graduées avec art, de la conscience ou du propre fond de ses disciples, jeunes hommes déjà formés et qu'il ne s'agissait pas d'initier aux premiers éléments des connaissances humaines. Il y aurait un travail intéressant à faire sur la méthode inventive, son vrai caractère, ses diverses formes, son application aux diverses branches de l'enseignement populaire. Nous recommandons cette question à notre ami et collaborateur Xavier Ducotterd, à Francfort. A. D.

## PARTIE PRATIQUE

### LANGUE MATERNELLE

#### *Exercices pour le degré inférieur.*

(Esquisse d'une leçon sur la comparaison d'un animal et d'une plante.)

*But de la leçon :*

Développer les facultés de conception de raisonnement et d'expression, en prenant pour objet d'étude la recherche des ressemblances et des différences entre deux classes d'êtres organisés.

*Introduction :*

*La maîtresse.* — Vous allez me dire, mes enfants, ce que vous avez vu sur votre chemin, hier soir, en retournant chez vous, après l'école.

*Un élève.* — J'ai vu un gros chien.

*Un autre élève.* — J'ai vu un petit chat.

*Un autre élève.* — J'ai vu un cheval.

*M.* — Qui peut me dire comment nous appelons les chiens, les chats et les chevaux ?

*E.* — Des animaux.

*M.* — C'est bien. Quelquefois, en retournant chez vous, vous passez devant une maison qui a une jolie cour tout ornée de plates-bandes, et... de quoi ? Qu'y a-t-il dans les plates-bandes ?

E. — Des fleurs.

M. — Et comment appelle-t-on encore les fleurs?

E. — Des plantes.

M. — C'est bien. Quels sont ceux qui voudraient dire quelque chose sur une plante et sur un animal? Levez la main.

Tous les enfants lèvent la main.

*Matière :*

I. — Un animal éprouve de la douleur, une plante n'en éprouve pas.

II. — Un animal peut changer de place, une plante ne le peut pas.

III. — La plante et l'animal vivent, grandissent et meurent.

IV. — L'animal prend sa nourriture par la bouche, la plante par ses racines et ses feuilles.

V. — L'animal respire au moyen de ses poumons, la plante au moyen de ses feuilles.

*Développement :*

I. M. — Quels sont ceux d'entre vous qui ont vu un animal blessé? Quelques enfants lèvent la main.

M. — Quel animal avez vous vu?

E. — Un chien qui avait la patte cassée.

M. — Comment savez-vous qu'il était blessé?

E. — Parce qu'il poussait des cris affreux.

M. — Et pourquoi ces cris?

E. — Parce qu'il avait mal.

M. — Il éprouvait de la douleur. Quels sont ceux qui pensent qu'un arbre éprouve de la douleur lorsqu'on l'abat?

E. — Personne.

M. — Et qu'est-ce qu'un chien?

E. — Un animal?

M. — Alors, lorsqu'un animal est blessé, il éprouve... quoi?

E. — De la douleur.

M. — Et qu'est-ce qu'un arbre?

E. — Une plante.

M. — Alors une plante n'éprouve pas de...?

E. — Douleur.

M. — C'est bien. Ainsi la différence entre un animal et une plante, c'est que...?

E. — Un animal éprouve de la douleur et une plante n'en éprouve pas.

M. — C'est bien.

La maîtresse écrit au tableau noir cette phrase — *Un animal éprouve de la douleur et une plante n'en éprouve pas*, — la fait lire individuellement, puis simultanément par tous les élèves, et en fait épeler tous les mots.

II. M. — Avez-vous jamais passé près d'un pâturage où il y avait des chevaux?

E. — Oui.

M. — Qu'est-ce qu'ils faisaient?

E. — Ils mangeaient de l'herbe.

*E.* — Ils courraient.

*M.* — Lorsqu'un cheval est dans un enclos et qu'il voit un petit endroit bien vert de l'autre côté de la barrière, qu'est-ce que vous croyez qu'il voudrait faire ?

*E.* — Il voudrait y aller.

*M.* — Combien y en a-t-il qui pensent ainsi ?

Tous lèvent la main.

*M.* — Et lorsqu'il a mangé toute cette herbe, qu'est-ce qu'il voudrait faire ?

*E.* — Aller à un autre endroit.

*M.* — Il peut donc aller ainsi d'un endroit à un autre ?

*E.* — Il peut aller d'un endroit à un autre.

*M.* — Oui; en d'autres termes, il peut se mouvoir. Est-ce que l'arbre peut se mouvoir ?

*E.* — L'arbre ne peut pas se mouvoir.

*M.* — Pourquoi ?

*E.* — Parce qu'il est attaché au sol.

*M.* — Oui, il est fixé dans la terre. Qu'avez vous dit qu'était un cheval ?

*E.* — Un animal.

*M.* — Et l'arbre ?

*E.* — Une plante.

*M.* — Quelle différence y a-t-il donc entre un animal et une plante ?

*E.* — Un animal peut changer de place et une plante est fixée dans la terre.

*M.* — C'est bien.

Lecture individuelle et collective de cette seconde phrase écrite au tableau.

III. — *M.* Lorsqu'un animal et une plante meurent, en quoi diffèrent-ils de ce qu'ils étaient avant ?

*E.* — Ils étaient vivants.

*M.* — Oui, ils avaient la vie. L'animal et la plante sont tous deux des êtres vivants. Et que dit-on de tous les deux quand ils cessent de vivre ?

*E.* — On dit qu'ils sont morts.

*M.* — Qu'ont-ils donc de commun tous deux.... ?

*E.* — Tous deux vivent.

*E.* — Tous deux grandissent.

*E.* — Tous deux meurent.

*M.* — Maintenant, dites-moi tout cela en une seule phrase.

*E.* — Un animal et une plante vivent, grandissent et meurent.

*M.* — C'est bien.

Récitation individuelle et collective de cette phrase écrite au tableau.  
On épelle les mots.

IV. *M.* -- Combien d'entre vous ont vu un cheval manger du blé ?

Quelques enfants lèvent la main.

*M.* — Et qu'était le blé pour le cheval ?

*E.* — De la nourriture.

M. — Où mettons-nous notre nourriture... ?

E. — Dans notre bouche.

M. — Et qu'est le cheval ?

E. — Un animal.

M. — Par où donc un animal prend-il sa nourriture ?

E. — Par la bouche.

M. — Quel petit garçon ou quelle petite fille peut me dire comment une plante prend sa nourriture ?

Pas de réponse.

M. — Lorsque nous mettons de l'eau sur les racines d'une plante, où va-t-elle ?

E. — Dans les racines de la plante.

M. — Oui, quel bien y fait-elle ?

E. — Elle fait pousser la plante.

M. — Et quel bien nous fait notre nourriture ?

E. — Elle nous fait grandir.

M. — Si l'eau que la plante prend par les racines la fait pousser, qu'est-elle donc pour la plante ?

E. — Elle est sa nourriture.

M. — C'est bien. Qui peut me dire de quelle autre manière la plante prend sa nourriture ? Personne ? Alors je vais vous le dire : par ses feuilles. Quelqu'un peut-il me dire quelle espèce de nourriture elle prend par ses feuilles ?

E. — L'air.

E. — L'eau.

La maîtresse donne quelques détails sur la nutrition des plantes et fait trouver, puis écrire et apprendre la phrase : *Un animal prend sa nourriture par la bouche, et une plante par les racines et par les feuilles.*

V. M. — Combien y en a-t-il d'entre vous qui puissent me dire comment nous respirons ?

Quelques enfants lèvent la main.

M. — Comment ?

E. — Au moyen de nos poumons.

M. — C'est bien. Et le cheval, le bœuf, le chien, comment respirent-ils ?

E. — Aussi au moyen de leurs poumons.

M. — Maintenant, combien y en a-t-il qui pensent qu'une plante respire ?

Quelques enfants pensent que *oui*, d'autres que *non*.

M. — Oui, les plantes respirent. Qui peut me dire comment elles respirent.

Personne ne le sait.

M. — Eh bien, je vais vous le dire : elles respirent par leurs feuilles.

Exercices de répétition et de développement de ce thème, qu'on écrit au tableau : *Un animal respire au moyen de ses poumons et une plante par ses feuilles.*

*Récapitulation :*

On fait lire au tableau les cinq phrases, chacune par un élève, puis collectivement l'une après l'autre, en ayant soin que chaque enfant lise exactement ce qui est écrit. Puis on efface tout, et différents élèves viennent écrire, de mémoire, chacun une phrase; on fait encore une récitation collective, et la leçon est finie.

Pour une leçon suivante, chaque élève doit écrire, sur une ardoise ou un cahier, de mémoire, la matière de la leçon.

(*Devoirs d'écoliers américains.* — BUISSON.)

ARITHMÉTIQUE.

Degré intermédiaire.

*Solutions.* — N° 17. *a)* 15. II. 1781. *b)* 18. XII. 1803. *c)* 22. III. 1832. *d)* 9. V. 1805.

N° 18. *a)* 74 ans 1 mois 5 jours. *b)* 59 ans 4 mois 5 jours. *c)* 84 ans 3 mois 10 jours. *d)* 66 ans 5 jours (né le 28 juin 1712).

N° 19. *a)* 15. VII. 1769. *b)* 27, I. 1756. *c)* 14. IX. 1769. *d)* 12. I. 1746.

PROBLÈME.

20. Quelqu'un reçoit de son voisin une certaine quantité de pommes de terre en échange de 36 hl. de seigle. Un hl. de pommes de terre étant estimé à 2 fr. 40, et un hl. de seigle 12 fr. 20, quelle sera cette quantité de pommes de terre?

21. 1 hl. de froment pèse 80 k; 1 hl. de seigle. 76 k.; 1 hl. d'orge, 66 k.; 1 hl. d'avoine, 45 k. 50 k. de froment coûtent 10 fr.; 50 k. de seigle, 8 fr. 50; 50 k. d'orge, 8 fr.; 50 k. d'avoine, 7 fr. 50. Quel est le prix de 1 hl. de chacune de ces espèces de blé?

Degré supérieur.

*Solutions.* — N° 9, page 203. — fr. 2618,77. — Reçu la solution de M. Roy.

N° 11, page 221. — Au bout de 152 jours.

N° 13, page 221. — 31 fr. et 96 fr.

N° 14, page 285. *a)* I. fr. 249,60. — II. fr. 244,80. — III. fr. 105,60. — IV. fr. 216. — *b)* I. fr. 10,80. — II. fr. 11,48. — III. fr. 14,85. — IV. fr. 10,13. — Reçu, par M. Burdet (Lutry, école secondaire), quelques solutions justes : Ed. K., Ch. C., Rd. G., Ad. Bl, Al. Bst.

N° 15, page 285. — La première pièce, 28,5 m.; la seconde 121,5 m. (Prière de corriger une faute : fr. 1360,50, au lieu de fr. 1060,50.)

PROBLÈME.

XVI. Un propriétaire veut vendre une vigne rectangulaire, ayant 127<sup>m</sup>,5 de long, sur 52<sup>m</sup>,8 de large. Deux acquéreurs se présentent; l'un en offre 45 fr. l'are et veut payer comptant; l'autre en offre 56 fr. l'are, mais ne payera que dans 5 ans et sans intérêts jusqu'à cette époque. Laquelle des deux offres est la plus avantageuse pour le vendeur et de combien surpassera-t-elle l'autre au moment de la vente en tenant compte des intérêts composés à 5 % l'an?

(Lausanne. Brevet, jeunes gens, sept. 1878.)

GÉOMÉTRIE

*Problème XI.* Un vase destiné à contenir du lait est formé de deux cylindres réunis par un cône tronqué; la hauteur totale est de 35 cm., celle du cylindre inférieur de 23 cm., et celle du cylindre supérieur de 6 cm.; le diamètre du fond est de 18 cm. et celui de l'ouverture de 4 cm. On demande la capacité en litres.

(Lausanne. Brevet, jeunes gens, sept. 1878.)

---

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Il a couru le bruit que le Département de l'instruction publique et des cultes aurait adressé récemment aux commissions d'écoles, une circulaire concernant l'enseignement religieux dans les écoles primaires. D'après des informations que nous avons lieu de croire sûres, aucun circulaire touchant de près ou de loin cet objet n'est émanée du Département précité, ni cette année ni l'année dernière.

GENÈVE. — Jeudi, 19 septembre, les professeurs de l'Ecole secondaire des jeunes filles, et ceux du collège s'étaient réunis en grand nombre, pour faire une excursion à Beguins, près Nyon. L'entrain, la bonne camaraderie ne firent pas défaut un seul instant. Au banquet où régna une franche gaité, M. Bonneton, principal de l'Ecole secondaire, but à la santé des maîtres du Collège; M. Rochat, principal du Collège, porta un toast au corps enseignant de l'Ecole secondaire.

M. Krauss, professeur à l'Université, et président de la société pédagogique genevoise, répondant aux deux orateurs précédents, dit que si, dernièrement, à Zurich, on a pu voir réunis par leur sollicitude pour l'éducation populaire, 1600 instituteurs de tous grades, c'est que nos compatriotes allemands ont la sagesse de ne pas élever une sorte de muraille chinoise entre instituteurs primaires, régents secondaires et professeurs de l'Université. *Amen.* (*Correspondance de Genève.*)

JURA BERNOIS. — Les instituteurs ont eu le 2 octobre une réunion à Délémont dont nous n'avons pas encore reçu le compte-rendu, mais bien les thèses imprimées et d'un réel intérêt qui devaient faire l'objet d'un rapport de M. Breuleux, directeur de l'Ecole normale des filles de Délémont et de M. Gobat, inspecteur d'écoles. Nous espérons être mis à même de donner un compte-rendu de cette assemblée.

Pendant le banquet, M. Schaffter, inspecteur d'écoles à Délémont, qui présidait la réunion, a reçu le télégramme suivant des instituteurs de Neuchâtel-ville: « Vos collègues neuchâtelois vous envoient, chers Jura-siens, un salut cordial et vous souhaitent pleine réussite. Vive la société pédagogique romande! » La société jurassienne a répondu par l'organe de M. Schaffter: « Vivent nos collègues neuchâtelois et la société romande! »

Quelques jours avant, à Neuveville, la société des instituteurs secondaires était convoquée par carte signée Landolt au nom du Comité. On se demande pourquoi deux réunions si rapprochées et pourquoi

deux sociétés. Le corps enseignant n'est-il pas un et surtout quand il s'agit de l'Ecole populaire ? Moins on séparera les instituteurs, maîtres et professeurs, mieux cela vaudra. N'est-on pas tous enfants de la même patrie et les membres du même sacerdoce laïque ? Le *Lehrer-Tag* de Zurich a donné l'exemple. Que signifient les murailles de la Chine entre gens du même pays et de même profession ? Le 26 septembre encore avait lieu à Corsier la réunion de la Société pédagogique genevoise présidée par M. Krauss et formant section de la société romande. M. Jean Pelletier y manquait comme il nous manquait à Lausanne. Tous ceux qui ont eu le plaisir de voir de près cet homme de cœur et de talent font des vœux ardents pour qu'il soit rendu à la santé et à ses nombreux amis.

A. D.

— M. Egger, inspecteur d'écoles à Aarberg, auteur de plusieurs ouvrages estimés, vient de faire paraître une *histoire de l'instruction publique dans le canton de Berne*, à la librairie Wyss, au prix modique de 2 francs. Il y aurait un travail intéressant à faire ; c'est la comparaison du livre de M. Egger avec celui que M. Kummer a publié sur le même sujet. Nous ne possédons pas ce dernier. Mais nous comptons parler du second.

A. D.

— Il est question de fonder aussi sur les bords de l'Aar une exposition scolaire permanente comme à Zurich. Une réunion de 30 personnes a eu lieu à cet effet et un comité nommé dont font partie M. l'ancien conseiller d'Etat Kummer et quatre instituteurs ou directeurs d'Ecole, Lüthi, Sterchi, Schuppli, Benteli. Faut-il voir dans cette création une émulation généreuse ou une rivalité intellectuelle ?

ITALIE. — M. Santi-Giuffrida de Catane dont l'*Educateur* a reçu plusieurs communications intéressantes et qui a pris rang dans la presse de la péninsule par ses publications, a été nommé directeur des Ecoles de cette ville, le chef-lieu de la province de ce nom et peuplée de 80,000 âmes.

FRANCE. — *Réorganisation de l'enseignement primaire*. La commission parlementaire de l'instruction primaire, présidée par le savant M. Paul Bert, député de l'Yonne, va, dès la rentrée des Chambres (29 octobre), saisir le Parlement d'un projet de loi destiné à réorganiser de fond en comble l'enseignement primaire. Voici le projet de cette loi, tel qu'il est sorti des délibérations des sous-commissions, et que l'a ratifié la commission générale, avant les vacances parlementaires.

1<sup>o</sup> Au point de vue pédagogique, il sera créé trois espèces d'écoles primaires : l'école *infantine* admettant les enfants au-dessous de 6 ans ; l'école *primaire* les admettant jusqu'à 13 ; l'école *primaire supérieure* jusqu'à 15. L'établissement de ces écoles sera obligatoire pour les communes, cantons et départements.

Les programmes d'enseignement seront également déterminés par la loi. Tout en comprenant l'instruction civique et morale, ils laisseront aux familles, en leur réservant le temps nécessaire, le soin exclusif de diriger l'instruction *religieuse* des enfants.

2<sup>o</sup> Au point de vue administratif, ce projet établit le principe de l'o-

bligation, avec sanction pénale pour les parents ; il crée également l'examen « *probatoire* », destiné à la constatation de l'enseignement reçu. Enfin, il détermine les conditions de nominations des instituteurs, les peines disciplinaires dont ils peuvent être frappés, les règles hiérarchiques, les conditions d'exemption du service militaire, etc.

3<sup>o</sup> Au point de vue financier, le projet établit la gratuité de l'enseignement primaire, dont la direction et l'entretien seront remis entièrement entre les mains de l'Etat.

Actuellement, le service de l'enseignement primaire absorbe une somme d'environ 100 millions, dont 32 sont fournis par les communes, 7 par les départements, 43 par l'Etat et 18 par la rétribution scolaire des familles. Cette rétribution directe des familles diminue progressivement, tandis que le concours des communes s'élève graduellement par suite de l'établissement facultatif de la gratuité.

Ces nouvelles dispositions laisseront bien loin derrière elles la loi Guizot qui, en 1833, constituait un immense progrès sur la législation scolaire antérieure.

— On s'occupe beaucoup, au Ministère de l'instruction publique, d'un important projet de loi sur l'enseignement primaire *supérieur*. Il est destiné à combler la lacune qui existe entre l'enseignement primaire actuel et l'enseignement secondaire donné dans les lycées (collèges).

La commission a admis le principe de l'enseignement primaire supérieur, mis en pratique déjà aux Etats-Unis sous le nom de *high school*.

Cet enseignement supérieur compléterait celui des écoles primaires par des notions de littérature, d'histoire, de sciences, de législation usuelle, de manière à le compléter sans empiéter sur l'enseignement secondaire. Il n'est pas encore question de l'instruction civique.

— M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'adresser au Chef de l'Etat un rapport sur la situation de l'enseignement secondaire en France. Malgré la perte de 3 lycées et de 15 collèges en Alsace-Lorraine, le nombre des lycées s'est élevé de 77, chiffre de 1866, à 81 en 1876. La population de ces établissements qui, en 1850, n'était que de 21,049 élèves, et, en 1865 de 37,630, est actuellement de 40,995. Elle a donc doublé dans cette période de 35 ans.

Pour les collèges communaux (dans les villes qui ne sont pas chefs-lieux de département), la prospérité n'est pas moins grande. On y compte 38,236 élèves, tandis qu'il n'y en avait que 26,508 en 1842 et 33,038 en 1865.

Dans les écoles libres du même degré, il existe aujourd'hui 78,065 élèves, contre 31,816 en 1842 et 77,006 en 1865.

La dépense totale en 1876 a été d'environ 76 millions ; elle n'était que de 61 millions en 1865.

---

#### NOMINATIONS

**Vaud.** — *Enseignement supérieur ou secondaire.* MM. Delhorbe, professeur de littérature allemande, et Grenier, avocat, professeur de droit civil, pour l'année académique 1878-79. Henri Pittier, instituteur pour les sciences naturelles à l'Institut Henchoz.

*Enseignement primaire. Brevets de 1878.* MM. Jean Martin, Lachaux (Ste-Croix). Louis Pochon, Villars-Epeney. Louis Thuillard, Savigny. Mlles Lina Reymond, Brassus. Louise Guignard, Bas du Chenit. Alice-Anne Maire, Ependes. Rose Deluz, Sévery. Adèle Léchant, Lausanne, provisoire. (1877.)

*Mutations.* M. P.-F. Delessert, Corsier sur Lutry. Mlles Hortense Crausaz, Chavannes sur Moudon. Marie Rochat, Montricher. Marie Martin, Malapalud, prov. Hélène Panchaud, Grandvaux. Agnès-Augustine Pittet, Echallens (cath.). Fanny Martinet, l'Isle. Alice Gaillard, L'Auberson.

*Rentrés dans l'enseignement.* MM. Louis Bonnevaux, Bellerive. Emile Charbonnier. Ferlens. François-Louis Blanchet, Clées.

**Fribourg.** — *Enseignement primaire.* MM. Lucien Bondallaz, à Essert ; François Fivaz, à Gletterens ; Richard Merz, à Bennewyl ; Pierre Buntschu, à St-Sylvestre ; Isidore Martin, à Vuadens (éc. inf.) ; Emile Grand, à Rossens ; Jules Collaud, à Mannens-Grond-sivaz ; Jean-Joseph Rumoz, à Dirlaret ; Albert Delabays, à Romanens ; Léon Genoud, à Montbrelloz ; Jules Gremaud, à Villarlod ; Emile Cardinaux, à Villarvolard ; Alexandre Crausaz, à Châtel et Crésuz (binage) ; Xavier Dessarzin, à Lully (nouvelle école) ; Jules Page et Dominique Torche, à Fribourg ; Gottfried Röthlisberger, à Champagny ; Louis Jaquet, à Hauteville ; Mlles Julie Richoz, à Attalens ; Marie Curat, à Pont-Bezencens ; Catherine Schmoutz, à Alterswyl ; Laurette Chaney, à Ependes ; Rosine Curat, à Vuarat ; Marie Perroud, à La Neirigue ; Marie Schafer, à Chevrilles ; Marie Richard, à Fribourg ; Marie Badoud, à Romont (école enfantine) ; Pauline Quartenoud, aide-institutrice à Fribourg.

*Promotions.* A Fribourg-ville, Mlle Marie Brugger, promue de 3<sup>e</sup> en 4<sup>e</sup> ; Mlle Clémentine Sudan, de 1<sup>re</sup> en 5<sup>e</sup> ; Mlle Emma Demierre, de sous-institutrice nommée institutrice en 1<sup>re</sup>.

*Enseignement secondaire.* M. Auguste Majeux, directeur et professeur, M. Charles Eichhorn, maître de langue allemande, et Mlles Marie Berguin et Joséphine Richoz, institutrices à l'école secondaire et normale des filles de la ville de Fribourg. — M. Maurice Progin, confirmé comme directeur de l'école secondaire de la Gruyère (garçons) à Bulle.

---

Le comité de la section vaudoise adresse ses remerciements aux personnes qui ont répondu en si grand nombre à son appel, en participant dans une proportion inaccoutumée à la réunion du 27 septembre. Il prie qu'on veuille bien l'excuser si les mesures d'organisation qu'il avait prises se sont trouvées insuffisantes en présence d'une affluence que nul ne pouvait prévoir.

Quelques personnes ayant affirmé que l'administration des chemins de fer avait accordé une réduction de tarif pour la réunion du 27, le comité tient à rectifier cette assertion, en déclarant, après informations prises à bonne source, que la mesure dont il s'agit a trait à quelques sociétés fédérales, à la *Société suisse* des instituteurs, entr'autres, mais qu'elle ne concerne pas les sections cantonales et encore moins la réunion de Lausanne.

Les réunions cantonales n'ont pas bénéficié jusqu'ici des billets à prix réduits. Le comité fera des démarches en vue d'obtenir cette faveur. Si elle est accordée, elle contribuera à resserrer les liens qui doivent unir les membres du corps enseignant et, en particulier, elle permettra de réorganiser, sur des bases plus étroites, la section cantonale vaudoise.

*Le Comité.*

---

*Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.*

---